

TOUT SAVOIR SUR LES VACCINS !

Synthèse de la soirée organisée par l'URPS infirmiers Centre-Val de Loire avec le Dr Zoha Maakaroun-Vermesse le 27 avril 2022

Lors de la semaine européenne de la vaccination, l'URPS infirmiers Centre-Val de Loire a organisé avec le Dr Zoha Maakaroun-Vermesse une soirée dédiée à la vaccination afin d'aborder ce sujet indépendamment des vaccins covid.

Nous remercions l'ensemble des participants ayant assisté à cette visio et plus spécifiquement le Dr Zoha Maakaroun-Vermesse pour la grande qualité de sa présentation 🍌

POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?

1. Pour se protéger.

2. Pour protéger les autres :

- Diminution de la transmission de la maladie en population générale.
- Protection des individus les plus fragiles ne pouvant pas se faire vacciner (immunodéprimés, femmes enceintes ...).

Les vaccins peuvent permettre d'éradiquer des maladies : variole ...

INCIDENCE ET INQUIÉTUDE

La France était en 2016 le pays avec le plus de défiance vaccinale dans le monde : 41% de français considéraient les vaccins non sûrs, 12% jugeaient que la vaccination des enfants n'était pas importante ...

DÉFIANCE VACCINALE

Une défiance importante ... et historique !

Au début d'une nouvelle maladie ou épidémie, tout le monde veut un vaccin pour se protéger.

Mais lorsque la maladie diminue, qu'elle est moins visible, alors les polémiques et inquiétudes augmentent. Il y a donc une sorte de perte de sens de la vaccination par manque de visibilité de ses effets.

RESTER ATTENTIF

La crise covid a entraîné un fort recul de la vaccination chez les enfants : - 67,6% pour le vaccin anti-HPV, - 50% pour le vaccin ROR ...

La vaccination de la population reste donc un point fragile à toujours défendre.

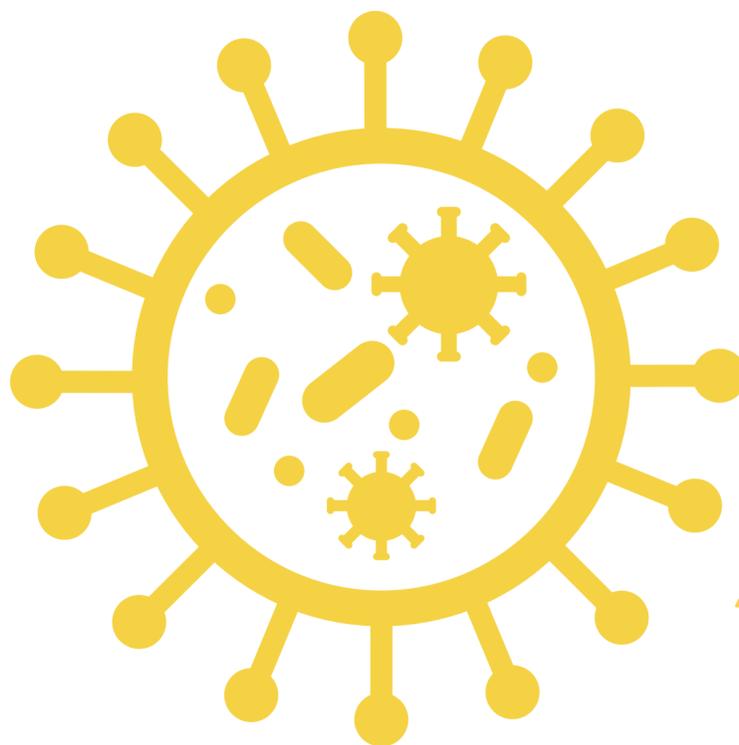
OBLIGATOIRE OU RECOMMANDÉ ?

Aspect administratif (vaccins obligatoires)

vs.

Aspect sanitaire (vaccins obligatoires et recommandés)

Si tous les vaccins ne sont pas obligatoires d'un point de vue administratif, l'aspect sanitaire est en faveur d'une vaccination élargie, y compris aux vaccins non-obligatoires.



PROCÉDER À LA VACCINATION

PLUSIEURS VACCINS LE MÊME JOUR ?

C'est possible !

Quelques recommandations existent :

- Utiliser 2 sites d'injection différents (2 bras différents ...).
- Choisir préférentiellement le côté non dominant.
- En cas d'injection sur le même site, respecter un écart d'au moins 2 cm entre les 2 injections.

⚠ **Attention toutefois** : 2 vaccins vivants doivent être réalisés sur 2 sites différents.

INTERVALLE ENTRE LES VACCINS

1. Pour les vaccins inertes (non-vivants) :

Pas de délai à respecter car il n'y a pas d'interaction dans la réponse immune.

2. Pour les vaccins vivants :

- Soit le même jour sur 2 sites différents.
- Soit en respectant un délai d'au moins 4 semaines entre les injections.

DANS TOUS LES CAS

1. Porter attention aux contre-indications à la vaccination.
2. Ne jamais vacciner un patient debout : risques de malaises ...

ET APRÈS ?

Toute vaccination doit être tracée.

Pour cela, il convient de remplir le carnet de vaccination et le DMP du patient.

EN CAS DE REFUS DU PATIENT

Le refus du patient d'être vacciné, quel que soit le motif, doit également être tracé.

☎ 02 38 91 16 53

✉ contact@urps-infirmiers-centre.fr

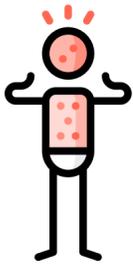
🌐 urps-infirmiers-centre.fr

📍 URPS des infirmiers Centre - Val de Loire
Le Galaxie, Rue des Châtaigniers
45160 ORMES



ROUGEOLE

- Très contagieux (1 personne en contamine 20).
- Facilement transmissible : par voie aérienne ...
- Maladie non bénigne : 25% des malades hospitalisés, 1% avec une atteinte pulmonaire ...



Si la vaccination n'a pas été faite selon le calendrier vaccinal préconisé (avant l'âge de 2 ans), il est toujours possible de vacciner la personne : c'est la **vaccination de rattrapage**.

Pour toute personne née depuis 1980, elle s'effectue par l'administration de 2 doses de vaccin avec un délai minimum d'un mois entre les 2 doses.

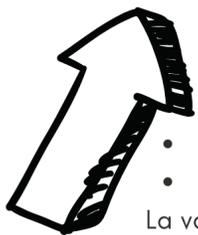


PNEUMOCOQUE

- Pics de contamination chez les jeunes enfants et chez les personnes âgées.
- Vaccination fortement recommandée pour les patients avec des **maladies chroniques**.

La vaccination se déroule par 2 vaccins :

1. **Prevenar 13 (vaccin conjugué)** : une protéine est ajoutée au vaccin pour réduire le portage du virus et le rendre moins transmissible).
2. **Délai d'un mois minimum puis injection du vaccin Pneumovax.**
3. **Délai de 5 ans minimum puis seconde injection du Pneumovax.**



GRIPPE

- 2 à 6 millions de personnes touchées par an.
- Des patients au profil différent.

La vaccination est donc recommandée pour un grand nombre de personnes :

1. 65 ans et plus.
2. Femmes enceintes (quel que soit le trimestre).
3. Patients avec des pathologies à risque dès l'âge de 6 mois.
4. Personnes avec un IMC > 40.
5. Professionnels de santé.
6. Personnes exposés aux virus porcins et aviaires ...

Depuis peu, un **vaccin haute dose** (Efluelda) est disponible pour la vaccination des 60 ans et plus.

4 fois plus dosé, il permet une meilleure réponse du système immunitaire affaibli car vieillissant.

⚠ Attention toutefois : le vaccin haute dose bénéficie d'une AMM à partir de 60 ans mais l'Assurance Maladie ne procède au **remboursement qu'à partir de 65 ans**.

N'hésitez pas à en parler avec votre pharmacien.

PAPILLOMAVIRUS (HPV)



⚠ Le papillomavirus **touche les femmes et les hommes** : cancers de la gorge, du col de l'utérus, de l'anus, verrues anogénitales ...

La vaccination générale permet ainsi :

- De limiter le risque de développer un cancer.
 - D'acquérir plus facilement une immunité de groupe.
- Le vaccin recommandé est le Gardasil 9.

i Plus la vaccination a lieu jeune, plus elle est efficace.

Aujourd'hui en France, il est conseillé de vacciner :

1. **Les adolescents (filles et garçons)** :
 - 11-14 ans : 2 doses (M0 et M6).
 - 15-19 ans : vaccination de rattrapage avec 3 doses (M0, M2 et M6).
2. **Les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.**
3. **Les personnes immunodéprimées.**

COMPÉTENCES VACCINALES DES IDEL

Retrouvez notre [article d'actualité](#) qui revient sur l'extension des compétences vaccinales des IDEL et ses limites.



VACCINATION DES MINEURS

Pour tous les vaccins en dehors du covid, une **autorisation parentale est nécessaire jusqu'à 18 ans**. Le tuteur légal doit également être présent ou fournir une autorisation à la vaccination.

i Les injections se font dans la face antéro-externe de la cuisse jusqu'à l'acquisition de la marche.

NOUS SUIVRE



☎ 02 38 9116 53

✉ contact@urps-infirmiers-centre.fr

🌐 urps-infirmiers-centre.fr

📍 URPS des infirmiers Centre - Val de Loire
Le Galaxie, Rue des Châtaigniers
45160 ORMES